FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	DrainFree
Code du produit	KWZ 87
UFI	7JYS-0UGP-A63F-J0E6

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Détergent pour siphons Catégorie d'utilisateurs: utilisateurs professionnels.
Utilisations déconseillées	Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	KWZ Industrie AG Ringstrasse 15 CH-8600 Dübendorf Telefon +41 44 404 22 88 [8-17h] Telefax +41 44 404 22 99 Help-desk: info@kwzag.ch / www.kwzag.ch
1.4. Numéro d'appel d'urgence	Tox Info Suisse : [24h/7d] Tel. 145 / info@toxinfo.ch
Date d'émission	16.09.2021
Version	1.0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008	Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1A, H314 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318 Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, Catégorie 3, H261

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP).

Information complémentaire	Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger
H261: Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence
P231+P232: Manipuler et stocker le contenu sous gaz inerte. Protéger de l'humidité.
P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P370+P378: En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, de la poudre chimique sèche ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction.

Informations supplémentaires Aucun(e).

Identificateur de produit
Hydroxyde de sodium; soude caustique, No.-CAS 1310-73-2, No.-CE 215-185-5
Aluminium granules, No.-CAS 7429-90-5, No.-CE 231-072-3

2.3. Autres dangers Provoque de graves brûlures.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

préparation alkaline

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Hydroxyde de sodium; soude caustique	> 90%	Skin Corr. 1A H314 [Skin Corr. 1A H314: C ≥ 5 % ¦ Skin Corr. 1B H314: 2 % ≤ C < 5 % ¦ Skin Irrit. 2 H315: 0,5 % ≤ C < 2 % ¦ Eye Irrit. 2 H319: 0,5 % ≤ C < 2 %]	No.-CAS: 1310-73-2 No.-CE: 215-185-5 No.-Index: 011-002-00-6
Aluminium granules	5% - 10%	Water-react. 2 H261, Pyr. Sol. 1 H250	No.-CAS: 7429-90-5 No.-CE: 231-072-3 No.-Index: 013-001-00-6

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.

Contact avec la peau Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Provoque de graves brûlures. Consulter un médecin.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Dioxyde de carbone (CO_2). Mousse.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Eau.
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Le produit lui-même ne brûle pas. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants	Procédure standard pour feux d'origine chimique. Porter des vêtements de protection. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de la poussière.
Conseils pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter l'inhalation de la poussière. En cas de formation de poussières ou d'aérosol, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre du modèle .
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter que le produit arrive dans les égouts.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	À protéger de l'eau. Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE).
6.4. Référence à d'autres sections	Se référer à la rubrique 7 pour des informations sur une manipulation sûre. Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Porter un équipement de protection individuel. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploie.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver hors de la portée des enfants. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Protéger de l'air humide et de l'eau. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Dans le récipient fermé de moins de 2 ans sur la date de fabrication de conserves. Classe de stockage 8B.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l’exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Hydroxyde de sodium; soude caustique (CAS 1310-73-2)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs)	2 mg/m3 STEL [KZGW] (inhalable dust)
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	2 mg/m3 TWA [MAK] (inhalable dust)

Aluminium granules (CAS 7429-90-5)

Switzerland - Biological Limit Values (BAT-Werte)	50 µg/g creatinine Medium: urine Time: after several shifts (for long-term exposures) Parameter: Aluminum
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	3 mg/m3 TWA [MAK] (respirable dust)

8.2. Contrôles de l’exposition

Contrôles techniques appropriés Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Protection individuelle

Protection respiratoire En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières. Appareil respiratoire avec filtre P2 [EN 143].

Protection des mains Gants de protection conformes à EN 374. Gants en latex. Temps de percée: > 8 h.

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Risques thermiques Ne pas chauffer le produit.

Contrôle d'exposition de l'environnement Eliminer les déchets ou les sacs/conteneurs utilisés conformément aux réglementations locales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Granuleux.
Couleur	Blanc cassé.
Odeur	Irritant.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d’ébullition ou point initial / intervalle d’ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d’explosion:	Non déterminé.
Point d’éclair:	
Température d’auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	13.5 (1%)
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	complètement soluble (Eau)

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	2.13
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Voir section 10.3
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales. Hygroscopique. Risque de réaction violente.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Se décompose si humide.
10.4. Conditions à éviter	Éviter l'humidité. Chauffé en présence d'air.
10.5. Matières incompatibles	Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. **Hydroxyde de sodium; soude caustique (CAS 1310-73-2)** Dermal LD50 Rabbit = 1350 mg/kg (NLM_HSDB) Oral LD50 Rat = 325 mg/kg (OECD_SIDS) **Aluminium granules (CAS 7429-90-5)** Inhalation LC50 Rat > 0.888 mg/L 4 h(ECHA_API)
Corrosion/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des brûlures des yeux.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Négligeable.
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

11.2. Informations sur les autres dangers

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Provoque de graves brûlures. Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants: Risque de lésions oculaires graves.
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Hydroxyde de sodium; soude caustique (CAS 1310-73-2)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 45.4 mg/L [static] (IUCLID)
12.2. Persistance et dégradabilité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
12.4. Mobilité dans le sol	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Pas d'information disponible.
12.7. Autres effets néfastes	Catégorie de risques pour l'eau (CH): B.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel. Se mettre en contact avec le fabricant. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: Code d'élimination de déchet 20 01 29 . Les résidus sont à traiter comme des déchets dangereux.
Emballages contaminés	Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Code d'élimination des déchets 15 01 02.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 3096
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	SOLIDE CORROSIF, HYDRORÉACTIF, N.S.A., MÉLANGE (Hydroxyde de sodium; soude caustique, Aluminium granules)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Polluant marin: Non.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID	UN 3096. Nom d'expédition des Nations unies: SOLIDE CORROSIF, HYDRORÉACTIF, N.S.A., MÉLANGE (Hydroxyde de sodium; soude caustique, Aluminium granules). Classe 8. Groupe d'emballage II. Etiquettes ADR/RID 8+4.3. Code de classement CW2. Numéro d'identification du danger 842. Quantité limitée 1 kg. Quantité exceptée E2. Catégorie de transport 2. Code de restriction en tunnels (E).
IMDG	UN 3096. Nom d'expédition des Nations unies: CORROSIVE SOLID, WATER-REACTIVE, N.O.S., Mixture (Sodium hydroxide; caustic soda, Aluminium Granule). Classe 8. Groupe d'emballage II. Etiquettes IMDG 8+4.3. Quantité limitée 1 kg. Quantité exceptée E2. No EMS F-G, S-L. Polluant marin: Polluant marin: Non..
IATA	UN 3096. Nom d'expédition des Nations unies: Corrosive solid, water-reactive, n.o.s., Mixture (Sodium hydroxide; caustic soda, Aluminium Granule). Classe 8. Groupe d'emballage II. Etiquettes IATA 8+4.3. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 859 (15 kg). Instruction d'emballage (LQ): Y844 (5 kg). Instructions de conditionnement (avion cargo): 863 (50 kg).
Navigation fluviale ADN	UN 3096. Nom d'expédition des Nations unies: SOLIDE CORROSIF, HYDRORÉACTIF, N.S.A., MÉLANGE (Hydroxyde de sodium; soude caustique, Aluminium granules). Classe 8. Groupe d'emballage II. Etiquettes ADN 8+4.3. Code de classement CW2. Quantité limitée 1 kg. Quantité exceptée E2.
Autres Informations	Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Seuil quantitatif (OPAM): 20'000 kg. VOC (CH) = 0%

Hydroxyde de sodium; soude caustique (CAS 1310-73-2)

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 75.

Aluminium granules (CAS 7429-90-5)

TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Potential Endocrine Disruptors	Present
EU - Control of Exports of Dual Use Items (428/2009)	1C111.a.1 (powder spherical)

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 75.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([231-072-3])
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision	Changements depuis la dernière version: remaniement général.
Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) CPID: Chemical Product IDentification / Registre-public-des-produits [CH] CED: Code du catalogue européen de déchet MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle.
Les principales références bibliographiques et sources de données	L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H250: S'enflamme spontanément au contact de l'air. H261: Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318: Provoque des lésions oculaires graves.
Conseils relatifs à la formation	Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.
Autres informations	Voir mode d'emploi de produit/etiquette.
Mode d'emploi	Conserver hors de la portée des enfants.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.